

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Mandature 2022-2026****DÉLIBÉRATION N° 2022/05****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MÉTROPOLÉ DE BOURGOGNE  
DU MERCREDI 23 FÉVRIER 2022****VENTE TERRAIN APPARTENANT A LA CCI SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ DE LA  
GARENNE A CHATENOY-LE-ROYAL (LE GRAND CHALON)***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, s'est tenue, en présentiel, la première Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 29
- Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 15

**Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :**

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBERI, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Jean-Philippe ANCIAUX – Sandrine BRATIGNY – Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Chantal CLERC – Bernadette DE SAINT JEAN – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO BAGOT – Patrick GRANDAY – Youcef HAMOUDI – Nathalie HOEL – Agnès HUE – Corinne JOURDAIN GROS – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Alain THOUVENOT – Pauline ZACHARIE.

**Membres Titulaires excusés :**

- Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint.
- Thierry ANDRE – Thierry BEZEUX – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Anne-Lise FRESARD – Céline LACOUR – Julie LORRAIN – Emilie MARTIN – Camille MICHELIN TOITOT – Stéphane MONTOUT – Clémence MOSET – François PARRY – Dominique POURCELLY – Denis REGNAULT – Michaël RENAUD – Claire TELHA – Carole THUEL.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Il s'agit de la dernière parcelle de la zone, cadastrée AX 198, ayant une contenance de 11 462 m<sup>2</sup>.

Cette vente permettrait de clôturer le dossier de la zone de la Garenne ouvert en juillet 1979 puis de céder à l'euro symbolique à la commune de Chatenoy-le-Royal ou au Grand Chalon l'ensemble des voiries situées sur la zone.

Un des gérants d'une SCI en cours de constitution, Monsieur Habib RAYANI, domicilié à Saint-Rémy a accepté le prix de vente proposé par la CCI de 100 000 € HT.

La CCI lui consent une remise gracieuse sur la partie de la parcelle non aménageable d'une superficie de totale de 2 950 m<sup>2</sup> constituée d'un talus et d'une zone inondable.

La SCI achètera le terrain en l'état qui est actuellement en friche et boisé.

La CCI n'aura pas à sa charge :

- Les frais de déboisement estimés à 25 000 € HT,
- Et les frais de raccordement aux réseaux situés au droit de la parcelle, rue de la Caille.

Le coût de revient, soit le prix d'acquisition majoré des coûts d'aménagement, de ladite parcelle est de 72.746 € HT. Quelle que soit la superficie cédée, le montant de la marge sera le même soit 27.254 € HT, puisqu'en tout état de cause le talus et la zone inondable n'ont aucune valeur.

Le produit de cette vente n'était pas inscrit au budget 2021 de la CCI 71 et au budget 2022 de la CCI Métropole de Bourgogne, il viendra ainsi améliorer le résultat de l'exercice en cours.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne réuni le 19 janvier 2022, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 16 février 2022.

**A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :**

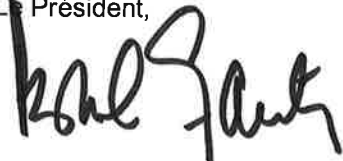
## DÉLIBÉRATION

**La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de vendre à une SCI en cours de constitution, la parcelle cadastrée AY 198 sise rue de la Caille, sur la zone d'activité de la Garenne, au prix de vente global de 100 000 € HT,**
- **AUTORISE son Président à signer tous documents relatifs à cette opération.**

Fait à Dijon, le 23 février 2022  
Pour copie conforme

Le Président,



**Pascal GAUTHERON**

La Secrétaire,



**Stéphanie BOMPAS**